

## GUATÉMALA

Des exécutions extrajudiciaires continuent d'être perpétrées  
sous l'administration de l'ancien procureur des droits de l'homme

### Introduction

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'élection à la présidence du Guatemala de Ramiro de León Carpio, ancien procureur des droits de l'homme. Celui-ci a succédé au président Jorge Serrano Elías après l'échec, en mai 1993, de la tentative d'autogolpe (coup d'État organisé par le pouvoir lui-même) de ce dernier, grâce à une alliance sans précédent réunissant des organisations populaires, des milieux d'affaires et des éléments plus modérés des forces armées. L'accession à la présidence du procureur de León a, à l'origine, suscité, dans le pays comme à l'étranger, l'espoir de voir s'améliorer la situation des droits de l'homme au Guatemala. Une fois au pouvoir, toutefois, ce dernier n'a pas mis à profit l'expérience acquise à son poste de procureur des droits de l'homme, et les violations ont continué, notamment les exécutions extrajudiciaires, les "disparitions", les arrestations arbitraires et les actes de torture. Un nombre croissant de personnes feraient également l'objet de menaces de mort ou de manœuvres de harcèlement<sup>1</sup>. Parmi les victimes figurent des femmes et des enfants, des dirigeants et des militants indigènes, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des étudiants, des syndicalistes, des avocats et des hommes politiques. Les auteurs de ces actes agissent le plus souvent en toute impunité et aucun effort réel n'a été fourni pour enquêter sur la plupart des crimes commis sous les gouvernements précédents.

Les violations des droits de l'homme continuent bien que le gouvernement se soit engagé, lors d'un accord conclu avec l'opposition armée, à respecter et à promouvoir ces droits et à mettre fin à l'impunité. Cet accord a été signé à Mexico le 29 mars 1994 par des représentants du gouvernement guatémaltèque et de la coalition d'opposition armée, la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (URNG, Union révolutionnaire nationale guatémaltèque). Une série de pourparlers devait s'ensuivre, portant chaque mois sur des thèmes différents, notamment le problème des populations indigènes, un accord de cessez-le-feu, des réformes constitutionnelles, et enfin, en décembre 1994, un traité de paix. Entre le 13 et le 23 juin, ont en outre eu lieu en Norvège des réunions rassemblant des membres du gouvernement et de l'URNG, au cours desquelles les problèmes des droits de l'homme ont été débattus. À l'issue de ces discussions, un accord concernant la réinsertion des personnes déplacées en raison des hostilités, notamment des personnes réfugiées au Mexique et à l'intérieur du pays, a été signé. Les deux parties se sont également entendues sur la mise en place d'une Commission d'enquête chargée de faire la lumière

---

1 Voir, à titre d'exemple, les pétitions urgentes suivantes, qui portent sur des cas signalés à Amnesty International au cours de l'année 1994 et concernant des personnes harcelées et menacées de mort au Guatemala : UAI 215/94, AMR 34/27/94, 6 juin 1994 ; UAI 158/94, AMR 34/23/94, 20 avril 1994 ; UAI 130/94, AMR 34/17/94, 30 mars 1994 ; UAI 116/94, AMR 34/16/94, 23 mars 1994 ; UAI 98/94, AMR 34/13/94, 11 mars 1994 ; UAI 86/94, AMR 34/12/94, 4 mars 1994 ; UAI 74/94, AMR 34/11/94, 23 février 1994 ; UAI 72/94, AMR 34/10/94, 23 février 1994 ; UAI 37/94, AMR 34/06/94, 3 février 1994 ; UAI 31/94, AMR 34/04/94, 31 janvier 1994, UAI 30/94, AMR 34/03/94, 31 janvier 1994.

sur les atteintes aux droits de l'homme et les actes de violence à l'origine des souffrances du peuple guatémaltèque durant les hostilités<sup>2</sup>. Cette commission, qui sera composée de trois membres, n'aura cependant aucun pouvoir légal pour punir les coupables. Elle enquêtera sur les violations commises depuis le début du conflit armé jusqu'à la signature de l'accord de paix final<sup>3</sup> et commencera à fonctionner dès la signature du traité de paix, prévu pour décembre 1994<sup>4</sup>. Son mandat est initialement prévu pour une période de six mois, mais pourra être prorogé de six autres mois si ses membres le souhaitent. Elle devra présenter un rapport contenant les résultats de ses enquêtes et faisant des recommandations spécifiques ; ce rapport ne devra pas, toutefois, citer les noms des personnes impliquées dans les violations des droits de l'homme, et ses conclusions ne pourront être utilisées comme preuves auprès d'un tribunal<sup>5</sup>.

Avant la tenue des négociations de Norvège, Amnesty International avait appelé les deux parties à insérer en bonne place à leur ordre du jour la tenue d'enquêtes approfondies sur les violations des droits de l'homme commises par le passé et la punition des responsables. L'Organisation a fait clairement savoir qu'il était, selon elle, essentiel que toute commission de cette nature se voie attribuer un mandat et des ressources suffisantes pour lui permettre d'examiner tous les cas d'atteintes aux droits de l'homme imputés tant aux forces gouvernementales qu'à l'opposition armée. Elle continue penser que les résultats des enquêtes de la commission devraient être soumis aux organes juridiques compétents et que les auteurs d'exactions et de violations des droits de l'homme devraient être traduits en justice<sup>6</sup>. L'Organisation demande en outre instamment que la future commission se penche sur les structures, méthodes ou mécanismes qui ont contribué à la persistance des violations des droits de l'homme au Guatemala durant une période de près de trois décennies, fasse un rapport à ce propos, et formule des recommandations afin de les éliminer. De telles mesures s'imposent non seulement par égard pour les victimes et leurs familles, mais également si l'on veut empêcher que de semblables violences ne se reproduisent.

Le nouvel expert spécial des Nations unies sur le Guatemala, Mónica Pinto, a, de son côté, fait clairement savoir que le peuple guatémaltèque avait le droit d'être éclairé sur les graves atteintes aux droits de l'homme que le pays a connu au cours des dernières années. À l'issue de sa visite au Guatemala, qui s'est déroulée du 24 novembre au 7 décembre 1993, elle a publié en janvier 1994 un rapport dans lequel elle affirmait :

« Tratase de una suerte de derecho a la verdad que, a partir de reconocer y esclarecer los hechos y no de negarlos, permite recobrar la salud social para emprender la tarea de construir un presente y un futuro en democracia en el que se minimicen las posibilidades de cometer abusos en materia de derechos humanos. »

« Il s'agit ici du droit à la vérité, lequel permet, lorsque les faits ont été, non pas niés, mais reconnus et clarifiés, le retour à la santé sociale, condition indispensable à la construction d'un

---

2 *Comisión para el esclarecimiento histórico de las violaciones a los derechos humanos y los hechos de violencia que han causado sufrimientos a la población guatemalteca, vinculados con el enfrentamiento armado.*

3 « *la Comisión será a partir del inicio del enfrentamiento armado, hasta que se suscriba el acuerdo de paz firme y duradera.* »

4 « *la Comisión se integrará, instalará y empezará a funcionar a partir del día de la firma del acuerdo de paz firme y duradera.* »

5 « *no individualizarán responsabilidades, ni tendrán propósitos o efectos judiciales.* »

6 L'expression "violations des droits de l'homme" est utilisée lorsqu'il s'agit des gouvernements (lesquels ont des obligations formelles découlant de la législation internationale relative aux droits de l'homme). Le terme "exactions" s'applique, quant à lui, aux entités politiques non gouvernementales (pour lesquelles les normes internationales ne sont obligatoires qu'à l'occasion des conflits armés).

présent et d'un avenir démocratiques, dans lesquels les possibilités d'atteintes aux droits de l'homme se trouvent réduites au minimum. »

Dans son rapport annuel paru en janvier 1994, le procureur des droits de l'homme Jorge Mario García Laguardia faisait également état de l'impunité qui est encore la règle au Guatemala :

« Al pesar de las declaraciones de altos jefes militares, en algunas comandancias departamentales se actúa con absoluta arbitrariedad y los comisionados militares continúan cometiendo violaciones reiteradas con absoluta impunidad. »

« En dépit des déclarations faites par des militaires de haut rang, le personnel de certaines unités militaires agissent d'une façon totalement arbitraire et continuent de violer les droits de l'homme sans être jamais inquiétés. »

Cas non élucidés d'exécutions extrajudiciaires commises depuis l'entrée en fonction du président de León : quelques exemples

Le présent document s'intéresse à un certain nombre d'exécutions extrajudiciaires perpétrées depuis l'entrée en fonction du président de León. Leur nombre a certes diminué par rapport à la fin des années 70 et au début des années 80, époque où l'armée usait de méthodes particulièrement brutales dans sa lutte contre les mouvements insurrectionnels. Néanmoins, des statistiques établies en 1993 par l'Oficina de Derechos Humanos del Arzobispado de Guatemala (ODHAG, Service des droits de l'homme de l'archevêché du Guatemala) ont révélé une augmentation du nombre des exécutions extrajudiciaires à partir de la mi-décembre. Un rapport ultérieur du même service, paru à la mi-juillet, dénombrait plus de 160 victimes d'exécutions extrajudiciaires au cours des six premiers mois de 1994.

Le fait que le gouvernement se soit jusqu'à présent abstenu d'enquêter avec détermination sur les diverses violations des droits de l'homme commises sous l'administration actuelle, s'ajoutant au nombre croissant des informations signalant des menaces de mort et des manœuvres de harcèlement, met en évidence qu'en dépit des espoirs qui avaient pu naître de voir s'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, la nécessité s'impose de surveiller étroitement la politique des autorités en la matière. La persistance de l'impunité autorise à douter de la volonté réelle du gouvernement du Guatemala de ramener le pays à l'état de droit.

Depuis son entrée en fonction à son nouveau poste de chef de l'État, Amnesty International a appelé le président de León à ordonner des enquêtes sur plus de 50 cas de violations, signalées ou redoutées, contre environ 500 personnes. En plus de dix occasions, il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires présumées, dont l'Organisation estime qu'elles devraient donner lieu à des enquêtes approfondies visant à identifier les responsables et à les traduire en justice. Sans être en mesure préciser les responsabilités dans tous les cas cités, Amnesty International dispose, pour certaines de ces affaires, d'informations révélant que les faits sont imputables à des organismes officiels.

L'Organisation demande que des enquêtes exhaustives et impartiales soient effectuées sur tous ces homicides, que leurs conclusions soient rendues publiques et que les responsables soient déférés à la justice. Il ne faut voir dans ces affaires que quelques exemples des milliers de violations des droits de l'homme commises au cours des dernières années. Amnesty International pense qu'elles doivent être élucidées si le gouvernement du Guatemala souhaite manifester sa volonté de ne plus tolérer de nouvelle atteinte aux droits de l'homme, et estime par ailleurs qu'elles doivent être soumises à l'examen de la nouvelle commission d'enquête.

Eduardo Epaminondas González Dubón

Parmi les victimes d'exécutions extrajudiciaires manifestes commises depuis l'accession au pouvoir du président de León, on peut citer Eduardo Epaminondas González Dubón, président de la Cour constitutionnelle, et Jorge Carpio Nicolle, personnalité importante, à la fois homme politique et propriétaire et éditeur d'un journal. Ce sont deux des cas les plus médiatisés.

Dans la nuit du 1er avril 1994, deux jours seulement après la signature de l'accord sur les droits de l'homme, Epaminondas González a été abattu à Guatemala, la capitale, par des hommes armés en civil qui, selon la rumeur générale, ont agi pour le compte des partisans de la ligne dure à l'intérieur de l'armée. Selon les informations disponibles, deux hommes non identifiés dans une voiture rouge ont tiré sur Epaminondas González, qui, en compagnie de sa femme et de son fils âgé de huit ans, rentrait en voiture d'une fête. Blessé à la poitrine sous les yeux de sa famille, il a été conduit d'urgence à l'hôpital, où il est mort peu de temps après.

En tant que président de la Cour constitutionnelle, Epaminondas González avait contribué à la mise en échec de la tentative d'autogolpe de l'ancien président guatémaltèque en mai 1993. Son intervention avait été largement considérée comme décisive pour le maintien de l'ordre civil. Son mandat d'un an de président de la Cour constitutionnelle devait expirer le 12 avril 1994.

À la suite de cet assassinat, Amnesty International a adressé une lettre au président de León, l'exhortant à faire la preuve de sa volonté de respecter les dispositions auxquelles il a souscrit en signant le récent accord sur les droits de l'homme. Elle lui a en particulier demandé de veiller à ce que les résultats de toute enquête menée sur le meurtre d'Epaminondas González soient rendus publics et à ce que les responsables soient déferés à la justice.

Le 14 avril 1994, un certain nombre de délinquants de droit commun et un sergent de police ont été arrêtés, mais ont nié toute participation à cette affaire. Des responsables gouvernementaux haut placés ont déclaré publiquement qu'il n'existait aucun élément concret permettant de les incriminer. Au mois de juin 1994, seuls deux d'entre eux étaient toujours en détention, accusés de meurtre. Jusqu'en juillet 1994, aucune condamnation n'avait été encore prononcée.

Peu de temps après l'assassinat d'Epaminondas González, Obdulio Chinchilla Vega, représentant au Congrès du Partido Revolucionario (Parti révolutionnaire), formation politique de droite, a accusé le gouvernement et les militaires d'avoir essayé d'attenter à sa vie dans la capitale le 6 avril 1994, date à laquelle on avait tiré sur lui, le blessant grièvement. Au dire de sa famille, il avait reçu des menaces de mort quelques jours avant l'attentat et avait accusé le chef d'état-major de comploter en vue de son assassinat. Il s'agit de la deuxième tentative d'assassinat contre la personne controversée d'Obdulio Chinchilla Vega, la première ayant eu lieu au moment de la crise provoquée par l'autogolpe de mai 1993. Selon certaines sources, le meurtre d'Epaminondas González et l'attentat contre Obdulio Chinchilla Vega avaient pour objectif commun de créer un climat obligeant le gouvernement à déclarer "l'état d'exception" ou à provoquer un coup d'état et à saper ainsi l'accord sur les droits de l'homme.

Les défenseurs des droits de l'homme au Guatemala craignent que les auteurs du meurtre d'Epaminondas González ne soient pas traduits en justice, comme cela s'est produit dans le cas de l'exécution extrajudiciaire dont a manifestement été victime Jorge Carpio Nicolle.

Jorge Carpio Nicolle, Juan Vicente Villacorta, Alejandro Avila et Rigoberto Rivas

Jorge Carpio Nicolle, propriétaire et éditeur d'El Gráfico, principal journal guatémaltèque, était le cousin et l'allié politique de longue date du président de León et un des hommes politiques les plus importants du Guatemala. Fondateur, en 1983, de l'Union du centre national (UCN), parti politique centriste, il avait été candidat aux deux dernières élections présidentielles de 1985 et 1990. Il aurait joué un rôle déterminant dans l'alliance réunissant des organisations populaires, des personnalités du monde des affaires et des éléments des forces armées qui a conduit à la destitution, en mai 1993,

de l'ancien président Serrano à la suite de sa tentative d'autogolpe. Quelques semaines seulement avant sa mort, Jorge Carpio avait empêché l'adoption au Congrès d'un projet de loi qui aurait eu pour effet d'amnistier l'ancien président Serrano et les officiers de l'armée qui avaient soutenu le coup d'État du mois de mai.

Le 3 juillet 1993, Jorge Carpio se trouvait apparemment dans sa voiture, dans le département d'El Quiché, lorsque deux douzaines d'hommes fortement armés et portant des cagoules, qui le suivaient, l'ont contraint à s'arrêter et l'ont abattu. Trois autres personnes qui l'accompagnaient, Juan Vicente Villacorta, membre du conseil politique de l'UCN et directeur au sein du parti pour le département d'El Quiché, Alejandro Avila, coordinateur des campagnes de l'UCN, et Rigoberto Rivas, membre de sa garde personnelle, ont également été tués. Sidney Shaw Díaz, quinze ans, a été blessé aux jambes. La veuve de Jorge Carpio, Marta Arrivillaga de Carpio, qui a été témoin du meurtre, affirme avoir entendu un des hommes encagoulés crier : « Tuez Jorge, tuez Carpio ! »<sup>7</sup>. Elle a déclaré publiquement que son époux avait, selon elle, été assassiné pour des raisons politiques :

« ... siempre he sostenido que la muerte de Jorge Carpio fue un crimen político, una ejecución extrajudicial y el tiempo me ha dado la razón. »

« ... J'ai toujours soutenu que l'assassinat de mon mari était un crime politique, une exécution extrajudiciaire, et le temps m'a donné raison. »<sup>8</sup>

Durant les quelques mois qui ont précédé l'assassinat de Jorge Carpio, la région avait, semble-t-il, été le théâtre de nombreux affrontements entre les forces gouvernementales et l'opposition armée, ainsi que d'attaques et de vols perpétrés par les militaires contre les Comunidades de Pueblos en Resistencia (CPR, Communautés des populations entrées en résistance)<sup>9</sup>.

Les autorités ont tout d'abord imputé ce meurtre à l'opposition armée. L'URNIG a toutefois immédiatement condamné cette action et décliné toute responsabilité.

Le gouvernement a alors attribué ce crime à des délinquants de droit commun. En juillet 1993, 13 suspects ont été arrêtés. Quatre d'entre eux sont passés en jugement, notamment Tomás Pérez Pérez<sup>10</sup>, qui aurait été torturé dans la prison de Santa Cruz, à El Quiché, et Jesús Cue Churungel, tous deux membres du Comité de Unidad Campesina (CUC, Comité de l'unité paysanne), syndicat de paysans composé en majorité d'indigènes. Leur arrestation a été interprétée par les organisations de défense des droits de l'homme au Guatemala et par la famille de l'homme politique assassiné comme une tentative manifeste des forces de sécurité pour discrediter le CUC tout en masquant les carences de l'enquête officielle sur le meurtre de Jorge Carpio. Suite à la pression exercée par les organisations de défense des droits de l'homme nationales et internationales, dont Amnesty International, et compte tenu de l'insuffisance des preuves, Tomás Pérez Pérez et Jesús Cue Churungel ont été libérés le 21 mai 1994. Les deux autres accusés, sur lesquels pèsent d'autres charges sans rapport avec le meurtre, sont restés en prison.

On a reproché aux autorités de n'avoir pas mené avec suffisamment de détermination les enquêtes sur ces meurtres, et Marta Arrivillaga de Carpio, veuve de l'homme politique assassiné, a décelé de nombreuses contradictions dans les déclarations de la police et de l'armée. Par exemple, d'après une déclaration du ministre de l'Intérieur au quotidien *La Hora*, parue le 13 juillet 1993, « habian principiado a montar un operativo móvil, precisamente un día antes del asesinato del líder

7 *El Gráfico*, 4 mars 1994.

8 *El Gráfico*, 4 mars 1994.

9 Communautés, à majorité indigène, de personnes ayant fui les opérations anti-insurrectionnelles menées par l'armée au début des années 80 et qui, depuis, refusent de réintégrer les zones sous contrôle militaire.

10 Voir les documents UR 251/93, AMR 34/47/93, 15 juillet 1993 et la mise à jour AMR 34/28/94, 7 juin 1994.

centrista... » (« une opération mobile de la police avait commencé un jour exactement avant la mort du leader centriste »). Le 3 août 1993, cependant, l'inspecteur de police Mariano Carpio Mazariécos déclarait qu'aucune unité de la police ni de l'armée n'était en poste dans la zone et qu'aucune opération de police ne s'y déroulait non plus (« no se destacaron retencs u operativos policiaeos en lugares ccreanos »). Dans un document officiel daté du 30 juillet 1993, le ministre de la Défense aurait en outre affirmé que, « le 3 juillet, aucune patrouille n'opérait sur ledit pont ni aux alentours » (« no llevaron a cabo ningún patrullaje en dicho puente, ni en lugares aldaños o ccreanos a ese el día 3 de julio »).

On également affirmé que des agents des services de renseignements de l'armée étaient impliqués dans l'affaire : Julio Crescencio San Batres, ancien agent du G-2 (section militaire de renseignements), aurait déclaré que les responsables de l'assassinat de Jorge Carpio appartenaient à la section G-2. Le journal guatémaltèque Siglo Veintiuno a porté des accusations contre des éléments du noyau dur de l'armée qui, d'après lui, tentaient d'entraver la transition du pays vers la démocratie.

Les membres de la famille de Jorge Carpio se sont efforcés de mener leur propre enquête mais ont alors reçu des menaces par courrier et par téléphone, tout comme les témoins des assassinats et les personnes effectuant les recherches.

En mai 1994, la belle-fille de Jorge Carpio, Karen Fisher de Carpio, rejetant la décision du gouvernement de classer l'affaire, a annoncé qu'elle produirait les preuves de la responsabilité, dans l'assassinat de son beau-père, à la fois de membres des patrouilles d'autodéfense civile (PAC)<sup>11</sup>, d'agents civils dépendant de l'armée et d'éléments appartenant à la section G-2 de renseignements. Arguant des dangers encourus à El Quiché par les témoins des meurtres, elle a obtenu des tribunaux le transfert du dossier de la juridiction de Santa Cruz del Quiché à celle de Guatemala.

Le 31 mai et le 1er juin 1994, quatre arrestations ont été opérées, celles d'un ancien gouverneur d'El Quiché, d'un maire, d'un ex-agent de la section G-2 et d'un chef des PAC, tous quatre résidant à San Pedro Jocopilas, dans le département d'El Quiché. Le 2 juin 1994, le maire a été relâché. Il semble, en effet, qu'en tant que personnalité élue, il jouisse de l'immunité de poursuites. Le 6 juin, l'ancien gouverneur et l'agent du G-2 ont été provisoirement remis en liberté. Le procureur Ramses Cuesta aurait toutefois déclaré qu'ils n'auraient pas dû être libérés compte tenu des preuves accablantes présentées par le ministère public (« existen pruebas contundentes en contra de los implicados en el asesinato ... que fueron liberados recientemente »). D'après la presse du pays, le président Ramiro de León Carpio aurait lui-même déclaré regretter la décision du juge de relâcher les deux hommes. Pour autant qu'Amnesty International le sache, à la mi-juillet, le chef des PAC était toujours en prison.

Suite à ces quatre arrestations, des représentants du ministère public travaillant à El Quiché auraient reçu des menaces par téléphone, d'une voix disant : « Los vamos a matar a todos » (« Nous allons vous tuer tous »). Au début de juin 1994, Ernesto Solís Chávez, le juge de San Pedro Jocopilas qui avait lancé les mandats d'arrêt, a été contraint par les menaces des membres des PAC à échanger de juridiction. Il a déposé auprès de la Cour suprême et du procureur des droits de l'homme une plainte solennelle affirmant : « Ellos dicen que ya no quieren verme y que me va a ir muy mal si regreso » (« Ils disent qu'ils ne veulent plus me revoir, et que les choses iront très mal pour moi si je reviens »). Il aurait ajouté : « San Pedro Jocopilas es un municipio muy conflictivo, donde los patrulleros son los que tienen el poder » (« San Pedro Jocopilas est une municipalité où les conflits

---

11 Les PAC ont été créées en 1982 pour constituer un des éléments de la stratégie de l'armée dans sa lutte contre l'insurrection. Bien que la Constitution stipule que la participation aux patrouilles se fait sur la base du volontariat, elle est dans la réalité obligatoire. Les personnes refusant de s'enrôler dans ces unités ont été accusés d'être des "guérilleros", et un bon nombre d'entre elles ont été victimes d'agressions, de manœuvres de harcèlement, d'exécutions extrajudiciaires, ou ont "disparu". En janvier 1994, le président de León a rebaptisé les PAC du nom de *Comités Voluntarios de Defensa Civil* (CVDC, Comités volontaires d'autodéfense civile). L'ancien terme demeure toutefois le plus usité.

sont nombreux et où les PFC détiennent le pouvoir »).

Des mandats d'arrêt auraient été décernés à l'encontre de sept autres membres des patrouilles d'autodéfense civile, qui n'ont toutefois pas encore été appréhendés. Karen Fisher de Carpio a été victime d'une manœuvre d'intimidation pour avoir insisté auprès du gouvernement pour que ces arrestations soient effectivement opérées : le 24 juin 1994, à Guatemala, des hommes circulant à bord d'une camionnette découverte ont suivi sa voiture, qui était conduite par son chauffeur. Lorsque le véhicule s'est immobilisé à un feu rouge, la camionnette l'a tamponné et quelques hommes armés en sont sortis. N'ayant trouvé dans la voiture que le conducteur, les individus ont menacé de le tuer s'il tentait de sortir. À la suite de cet incident, Karen Fisher de Carpio a dû quitter le pays avec son enfant.

Víctor Manuel Cruz, María Eugenia Muñoz de Mejía et sa fille, María Alejandra Polanco Muñoz

Outre Jorge Carpio, on compte parmi les journalistes d'autres victimes, notamment Víctor Manuel Cruz, quarante-trois ans, qui travaillait comme reporter pour Radio Sonora et comme journaliste pour le magazine Tinamit, publication dont les articles se montrent critiques à l'égard de l'actuel gouvernement. Le 23 décembre 1993, des hommes armés non identifiés ont ouvert le feu sur lui. Deux jours plus tard, il succombait à ses blessures dans un hôpital de la ville de Guatemala. Radio Sonora aurait rejeté toute hypothèse tendant à suggérer que le mobile du crime était le vol, les agresseurs n'ayant pris à la victime ni argent ni documents.

Un mois plus tard, le 26 janvier 1994, le corps de María Eugenia Muñoz de Mejía, épouse d'un autre journaliste de Tinamit, Marco Vinicio Mejía, et celui de leur fille María Alejandra Polanco Muñoz, quatorze ans, ont été retrouvés sur la route menant de Guatemala à Puerto Quetzal. Toutes deux avaient apparemment été étranglées après avoir été battues. Deux jours auparavant, elles avaient, semble-t-il, disparu dans des circonstances mystérieuses à Escuintla, une ville commerçante au sud de la capitale.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que deux suspects avaient été arrêtés dans le cadre de cette affaire. Quelques observateurs guatémaltèques doutent cependant que ces deux meurtres soient l'œuvre de criminels de droit commun, puisqu'aucun vol n'a apparemment été commis et aucune rançon demandée.

Peu de temps avant l'assassinat de sa femme et de sa fille, Marco Vinicio Mejía, qui, précédemment, avait également travaillé pour le quotidien Siglo XXI, s'était, semble-t-il, ouvertement opposé au référendum sur les réformes constitutionnelles proposées par le président Raífo Miro Quesada. Il avait par ailleurs critiqué l'administration précédente du président Serrano et aurait reçu des menaces de mort par téléphone. À la suite de l'autogolpe de mai 1993, son nom figurait sur une liste de onze journalistes sous le coup d'un mandat d'arrêt. En raison, cependant, de la confusion institutionnelle du moment, ces mandats n'avaient pas été exécutés<sup>12</sup>.

D'après le Service des droits de l'homme de l'archevêché, l'assassinat de María de Mejía et de sa fille porte à près de 50 le nombre des personnes victimes, selon toute apparence, d'exécutions extrajudiciaires au cours du mois de janvier 1994.

D'autres membres du personnel de Tinamit ont fait l'objet de manœuvres de harcèlement et de menaces. Otto Moran, directeur du magazine, n'y a pas échappé. En décembre 1993, un responsable de l'armée lui aurait adressé un avertissement en lui ordonnant de cesser de critiquer le gouvernement. Peu de temps après, il a commencé de recevoir des menaces de mort. Plus tard, une fourgonnette de livraison du magazine a été attaquée, et tous les exemplaires de la semaine détruits.

Salvador Aguirre Corado

12 Voir les documents UR 176/93, AMR 34/34/93, 28 mai 1993, et la mise à jour AMR 34/38/93, 7 juin 1993.

Parmi les victimes d'exécutions extrajudiciaires dont on a moins parlé, on peut citer un agriculteur, Salvador Aguirre Corado. D'après les renseignements disponibles, le 7 septembre 1993 au matin, celui-ci rentrait chez lui, dans le quartier de San Cristóbal, dans la municipalité de Mixco (département de Guatemala), lorsque quatre hommes, dont trois en uniforme militaire, l'ont abordé. Deux des hommes en uniforme l'auraient poussé à l'intérieur de sa propre voiture et l'auraient emmené, suivis de deux autres véhicules, une Mazda blanche modèle 1993 et une camionnette découverte Toyota aux vitres teintées. D'après les témoins, la Mazda a été retrouvée plus tard, abandonnée près d'une station d'essence Shell située dans les alentours. Cette nuit-là et le matin suivant, des hommes dans une voiture aux vitres teintées ont apparemment surveillé la maison de Salvador Aguirre.

On a trouvé son corps trois jours plus tard, sur la route menant à Encinal, dans la zone 7 de la municipalité de Mixco. Il était blessé par balles en plusieurs endroits à la poitrine et au ventre. En 1992 déjà, Salvador Aguirre avait été victime d'une agression à proximité de la zone militaire de Jutiapa. Il avait alors eu les bras cassés et avait été blessé par balle au visage. Les responsables n'avaient pas été identifiés.

L'affaire est actuellement entre les mains du Juzgado de Primera Instancia de Instrucción (tribunal de première instance) de Mixco, mais doit en principe être classée, les assassins n'ayant pas été identifiés.

Andrés Godínez Díaz et María Pérez Sánchez  
et Juan Pablo Chanay<sup>13</sup>

Le 26 septembre 1993, Andrés Godínez Díaz, cinquante-six ans, et son épouse, María Pérez Sánchez, ont été torturés et tués dans des circonstances qui font penser à une exécution extrajudiciaire. Eux-mêmes et certains membres de leur famille, Marcos Godínez Pérez, María Salas López, Ramiro Godínez Pérez, Francisca López Sánchez et Juan Godínez Pérez, avaient auparavant reçu des menaces des PAF. Le 3 août 1993, tous avaient participé à une manifestation pacifique dans le village d'El Naranjal, Colotenango, département de Huehuetenango. Au cours de ce rassemblement, Juan Pablo Chanay avait été tué et de nombreuses autres personnes blessées par des membres des PAF qui auraient ouvert le feu, tirant au hasard sur la foule. La manifestation avait été organisée par le Comité de l'unité paysanne (CUC), la Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala (CONAVIGUA, Coordination nationale des veuves du Guatemala) et le Consejo Nacional de Desplazados de Guatemala (CONDEG, Conseil national des personnes déplacées du Guatemala) afin de protester contre les assassinats, les menaces et les manœuvres de harcèlement dont les habitants de Colotenango étaient victimes de la part des membres des PAF<sup>14</sup>.

D'après les renseignements recueillis, Andrés Godínez et María Pérez ont quitté leur domicile le matin du 26 septembre pour aller travailler dans leur champ de maïs. À leur retour, des agents des PAF les ont arrêtés. On les a retrouvés morts un peu plus tard le même jour. Andrés Godínez aurait été frappé à la tête avec une pierre. On l'a retrouvé le cou entaillé d'un coup de machette et la gorge tranchée. Sa bouche, son nez et ses oreilles avaient été remplis d'engrais. Sa femme, María Pérez, avait eu des cheveux arrachés et la tête fracassée à coups de pierre.

En ce qui concerne le meurtre de Juan Pablo Chanay, le procureur des droits de l'homme Jorge Mario

---

13 Tout semble indiquer que la réaction des PAF à la manifestation a été excessive. On ne peut toutefois dire avec certitude si Juan Pablo Chanay a été délibérément pris pour cible et s'il s'agit à proprement parler d'une exécution extrajudiciaire.

14 Voir les documents UN 259/93, AMR 34/52/93, 6 août 1993 et les mises à jour AMR 34/60/93, du 9 septembre 1993, AMR 34/69/94, du 6 octobre 1993 et AMR 34/07/94, du 8 février 1994, pour plus de précisions.



García Laguardia concluait, dans son rapport du 26 août 1993, à la culpabilité de membres des PAF, responsables également d'avoir blessé trois autres personnes. Il demandait au ministère de la Défense d'ouvrir immédiatement une enquête à ce sujet.

En septembre 1993, 15 agents des PAF incriminés dans l'affaire de l'assassinat de Juan Pablo Chanay ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. En janvier 1994, trois d'entre eux seulement se sont présentés au tribunal local. Un seul agent, toutefois, a été arrêté, et les deux autres relâchés, étant donné l'absence de preuves à leur encontre. L'agent appréhendé a d'ailleurs lui-même été remis en liberté dix jours avant son procès. En mai 1994, deux autres membres des PAF, apparemment arrêtés à un autre moment, ont à leur tour été libérés. Il en croire les propos d'un porte-parole du Service des droits de l'homme de l'archevêché du Guatemala rapportés dans un article paru dans la presse guatémaltèque, des membres de l'armée se seraient ingérés dans la procédure. En juillet 1994, aucun des mandats d'arrêt décernés à l'encontre des autres agents des PAF n'avait été exécuté.

Le 22 avril 1994, Arturo Federico Méndez Ortiz et Alfonso Morales Jiménez, deux dirigeants du CUC, tous deux témoins du meurtre, ont été arrêtés par des policiers de Huehuetenango après qu'ils eurent accusé des membres d'une patrouille civile d'avoir tué Juan Pablo Chanay. Le 27 mai 1994, ils ont été mis en liberté provisoire<sup>15</sup>. Des organisations de défense des droits de l'homme demandent qu'ils soient libérés sans conditions et réclament l'abandon de toutes les charges retenues à leur encontre. Les avocats des deux hommes seraient constamment en butte à des menaces destinées à les contraindre à renoncer à travailler sur cette affaire.

Arturo Méndez et Alfonso Morales auraient également reçu des menaces, de même que de nombreux autres témoins de la mort de Juan Pablo Chanay qui ont apporté leur coopération lors de l'enquête, à savoir : Marcos Godínez Pérez, María Salas López, Ramiro Godínez Pérez, Juan Godínez Pérez (tous cités plus haut), Miguel Godínez Domingo, Patricia Ispanel Medimilla, Luis Godínez Domingo, Alberto Sánchez Godínez, Natividad Godínez Pérez, María García Domingo, José Sánchez Domingo et Gonzalo Godínez López.

Juan Colo Piehol, Mario Colo Martínez et Manuel Chávez Zunún

Le 25 décembre 1993, Juan Colo Piehol, trente-quatre ans, qui collaborait avec l'Adjoint aux droits de l'homme de Chimaltenango (représentant local du procureur des droits de l'homme), a été tué sous les yeux de deux de ses enfants, apparemment par un membre de la section G-2 (renseignement militaire). Le même jour, Mario Colo Martínez, quinze ans, et Manuel Chávez Zunún, vingt-trois ans, tous deux militants des droits de l'homme à Chimaltenango, ont connu le même sort.

Depuis la mort de Juan Colo Piehol, sa femme, Estela Nimujuán, qui est enceinte, ainsi que ses quatre enfants, reçoivent toujours des menaces de mort de l'assassin présumé.

Le procureur des droits de l'homme, par l'intermédiaire de son représentant local à Chimaltenango, a demandé que les tribunaux décernent un mandat d'arrêt contre la personne présumée responsable. L'Adjoint aux droits de l'homme a par ailleurs engagé une procédure auprès d'une juridiction de première instance à Chimaltenango et demandé que des mesures de protection soient prises en faveur des familles des victimes. Amnesty International ne sait pas où en sont les enquêtes sur cette affaire.

Felipe León Nas

Le 27 décembre 1993, Felipe León Nas, militant au sein de sa communauté, a été assassiné dans des conditions faisant penser à une exécution extrajudiciaire. D'après les renseignements disponibles, cinq hommes armés ont tiré sur lui alors

15 Voir les documents UR 173/94, AMR 34/25/94, 3 mai 1994 et la mise à jour AMR 34/29/94, 7 juin 1994.

qu'il se trouvait en face de l'Hôtel de ville de Chiché, dans le département d'El Quiché, à quelques mètres seulement du poste de police et en présence de nombreuses personnes. Craignant des représailles, les témoins n'ont pas osé parler. D'après les parents de la victime, deux semaines après la mort de leur fils, le responsable local des PAF aurait déclaré qu'encouragés par l'absence de suite donnée jusqu'ici à l'affaire du meurtre de Felipe León Nas, certains membres des patrouilles pourraient bien tuer d'autres villageois dans les jours suivants.

On a craint alors pour la sécurité de Josefa Macaria Calz, qui avait collaboré avec Felipe León au sein de l'Acción Católica (Action catholique) à Chiché à la mise en œuvre de projets de développement communautaire et de programmes d'éducation religieuse. Ensemble, ils avaient créé un chœur et un groupe musical dans le cadre d'un programme d'éducation à l'intention des jeunes. En dépit des menaces qu'il avait reçues en 1992 du fait de ses activités sociales, Felipe León n'avait pas cédé. Il avait formé un comité pour le développement de sa région et conçu un projet d'alphabétisation en liaison avec le Comité national d'alphabétisation (CONALFA). Josefa Macaria Calz a abandonné ses activités au sein de sa commune et consacré son temps à ses études et à ses tâches dans la chorale de l'église. Elle aurait été menacée à maintes reprises et aurait fait l'objet de nombreuses manœuvres de harcèlement. Au début du mois de décembre 1993, un inconnu s'est présenté chez elle et a posé des questions à son sujet. Après la mort de Felipe León, craignant pour sa vie, elle s'est enfuie à Guatemala, où elle a trouvé du travail comme femme de ménage et poursuit ses études en parallèle. Quelques jours après son départ, des inconnus se sont rendus chez elle à Chiché et ont demandé à la voir. Sa maison était apparemment sous surveillance. Le 20 janvier 1994, alors qu'elle se rendait à son cours du soir à l'Institut d'éducation secondaire, deux hommes l'ont appelée par son nom et l'ont prévenue qu'elle était surveillée. Ils lui ont cité tous ses faits et gestes de la journée précédente et l'ont menacée de mort, ajoutant que, si elle ne renonçait pas à son travail, ses employeurs aussi seraient en danger.

---

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre : GUATEMALA : Extrajudicial executions persist under government of former Human Rights Procurator. Index AI : AMR 34/31/94. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - septembre 1994.

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI : AMR 34/31/94  
ÉFAI 94 RN 138

ÉFAI

DOCUMENT EXTERNE  
Londres, juillet 1994

## GUATEMALA

Des exécutions extrajudiciaires continuent d'être perpétrées sous l'administration de l'ancien procureur des droits de l'homme

## Résumé<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été éditée par Amnesty International,

Plus d'une année s'est écoulée depuis l'élection à la présidence du Guatemala de Ramiro de León Carpio, ancien procureur des droits de l'homme. Celui-ci a succédé au président Jorge Serrano Elías après l'échec, en mai 1993, de la tentative d'autogolpe (coup d'État organisé par le pouvoir lui-même) de ce dernier, grâce à une alliance sans précédent réunissant des organisations populaires, des milieux d'affaires et des éléments plus modérés des forces armées. L'accession à la présidence du procureur de León a, à l'origine, suscité, dans le pays comme à l'étranger, l'espoir de voir s'améliorer la situation des droits de l'homme au Guatemala. Une fois au pouvoir, toutefois, ce dernier n'a pas mis à profit l'expérience acquise à son poste de procureur des droits de l'homme, et les violations ont continué, notamment les exécutions extrajudiciaires, les "disparitions", les arrestations arbitraires et les actes de torture. Un nombre croissant de personnes feraient également l'objet de menaces de mort ou de manœuvres de harcèlement. Parmi les victimes figurent des femmes et des enfants, des dirigeants et des militants indigènes, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes, des étudiants, des syndicalistes, des avocats et des hommes politiques. Les auteurs de ces actes agissent le plus souvent en toute impunité et aucun effort réel n'a été fourni pour enquêter sur la plupart des crimes commis sous les gouvernements précédents.

---

*Secrétariat international, 1 Euston Street, Londres WC1A 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre GUATEMALA : Extrajudicial executions persist under government of former Human Rights Procurator. Index 71 : AMR 34/31/94*  
*Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONALE - ÉFRI - Service RFI - septembre 1994.*

Les violations des droits de l'homme continuent bien que le gouvernement se soit engagé, lors d'une entente conclue avec l'opposition armée, à respecter et à promouvoir ces droits et à mettre fin à l'impunité. Des représentants du gouvernement guatémaltèque et de la coalition d'opposition armée, la Unidad Revolucionaria Nacional Guatemalteca (UNRG, Union révolutionnaire nationale guatémaltèque), se sont réunis à Mexico le 29 mars 1994 et ont concrétisé cette entente par la signature d'un document y afférant. Par la suite, en juin 1994, les deux parties se sont mises d'accord sur la création d'une Commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les atteintes aux droits de l'homme et les actes de violence à l'origine des souffrances du peuple guatémaltèque durant les hostilités.

Le présent document s'intéresse spécifiquement à un certain nombre d'exécutions extrajudiciaires perpétrées depuis l'accession à la présidence de Ramiro de León Carpio. Le fait que le gouvernement se soit jusqu'à présent abstenu d'enquêter avec détermination sur les diverses violations des droits de l'homme commises sous l'administration actuelle, s'ajoutant au nombre croissant des informations signalant des menaces de mort et des manœuvres de harcèlement, met en évidence qu'en dépit des espoirs de voir s'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays qui avaient pu naître dernièrement, il demeure nécessaire de surveiller étroitement la politique des autorités en la matière.

Depuis son entrée en fonction à son nouveau poste de chef de l'État, Amnesty International a appelé le président de León à ordonner des enquêtes sur plus de 50 cas de violations, signalées ou redoutées, contre environ 500 personnes. En plus de dix occasions, il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires présumées, dont l'Organisation estime qu'elles devraient donner lieu à des enquêtes approfondies visant à identifier les personnes responsables et à les traduire en justice. Sans être en mesure de préciser les responsabilités dans tous les cas cités, Amnesty International dispose, pour certaines de ces affaires, d'informations révélant que les faits sont imputables à des organismes officiels.

L'Organisation demande que des enquêtes exhaustives et impartiales soient effectuées sur tous ces homicides, que leurs conclusions soient rendues publiques et que les responsables soient déférés à la justice. Il ne faut voir dans ces affaires que quelques exemples des milliers de violations des droits de l'homme commises au cours des dernières années. Amnesty International pense qu'elles doivent être élucidées si le gouvernement du Guatemala souhaite manifester sa volonté de ne plus tolérer de nouvelle atteinte aux droits de l'homme, et estime par ailleurs qu'elles doivent être soumises à l'examen de la nouvelle Commission d'enquête.

Ceci est le résumé d'un document de 10 pages intitulé Guatemala. Des exécutions extrajudiciaires continuent d'être perpétrées sous l'administration de l'ancien procureur des droits de l'homme (index AI : AMR 54/51/94), publié par Amnesty International en juillet 1994. Si vous désirez de plus amples informations ou souhaitez entreprendre une action à ce sujet, veuillez consulter le document intégral.

MOTS-CLÉS : EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE / HARCELEMENT / IMPUNITÉ / TORTURE/MAUVAIS TRAITEMENT / Juges / HOMMES POLITIQUE S / ÉDITEURS / SYNDICALISTES / JOURNALISTES / FERMIERS / TRAVAILLEURS SOCIAUX / AUXILIAIRES LAÏCS DE L'ÉGLISE - CATHOLIQUE / MILITANTS DES DROITS DE L'HOMME / JEUNES / FAMILLES / FEMMES / GROSSESSE / DÉFENSE CIVILE / PARAFAMILIAIRES / ENQUÊTES SUR LES VIOLATIONS / CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT